



Diffamation et calomnies au travail

Par **sabrina42**, le **04/03/2008** à **23:28**

bonjour je suis victime de rumeurs au travail colporte par un salarié qui est de ma famille et dont les relations ne sont pas au bon fixe depuis 1 an.les rumeurs [fluo]calomnieuses sur ma vie privée et mon mental [/fluo]me fait mal puisque des collègues de travail et des supérieurs se mettent à dos de moi ainsi je voudrais savoir ce que je pourrais faire et comment présenter ma plainte pour qu'elle aboutisse plus vite.En effet de plus lui et sa compagne travaillant également ds la même entreprise se permettent d'aller voir des collègues et leur poser des questions sur moi puis aboutir au sujet qui va de plus en plus loin.cela affecte bcp mon travail et mon moral q déjà fait une dépression il y a quelques mois.J'en ai déjà parlé à mon employeur qui malheureusement dit qu'il ne peut rien faire je suis vraiment désespérée et ne sait plus comment faire pour aller au travail sans en être malade.De plus il y a 2 semaines j'ai annoncé ma grossesse au travail malheureusement celle-ci ne va pas durer et ils ont toutes suite retourné au travail que j'ai avoué menti et on invente des choses sur ma vie passée merci de me donner des conseils pour ma démarche judiciaire

Par **citoyenalpha**, le **05/03/2008** à **16:01**

Bonjour

voire employeur a l'obligation de veiller à la sécurité physique et mentale de ses employés.

Il doit par conséquent prendre les mesures qui s'imposent (convoqué le personnel responsable de vos désagréments ...) où ils s'exposent à une rupture du contrat de travail de droit et une condamnation par les prud'hommes au versement d'indemnités de rupture.

Il convient de l'informer officiellement (lettre recommandée avec accusé de réception) des agissements qui vous sont dommageables et de ses obligations d'y mettre un terme.

Restant à votre disposition.